

D. Je comprends. Par exemple, les films utilisés par les diverses ambassades pour fins de publicité sont-ils encore distribués par l'entremise du bureau de l'ambassade? Va-t-on essayer d'avoir, en vertu de ces pourparlers concernant une coordination plus étroite de la distribution des films, un plan principal et général pour les conseils locaux du film?—R. Il devrait y avoir un catalogue général. Les moyens de fournir des renseignements devraient être augmentés en proportion de l'accroissement de la demande et de l'emploi des films.

D. Je suppose que vous exigez quelques frais lorsque vous distribuez des films des Nations Unies? Cet organisme fournit-il les copies gratuitement, ou y a-t-il des frais de location?—R. Dans certains cas, l'Office du film des Nations Unies fournit des copies gratuitement. Dans d'autres cas, il fournit le matériel d'impression dont nous tirons nos propres copies pour la distribution. J'ai ici devant moi les chiffres concernant la distribution faite par l'Office de films autres que les siens. Il y a là 245 sujets et 3,465 copies. Ils proviennent d'organismes privés et internationaux, de gouvernements provinciaux et autres gouvernements. Les organismes privés ont fourni 804 copies; les organismes internationaux, 1,216; les gouvernements provinciaux, 127, et les autres gouvernements, 1,318.

D. Ce problème de la distribution de films provenant des Nations Unies m'intéresse, parce que les conseils locaux sont si enthousiastes et une des choses qui amortit l'enthousiasme est la difficulté d'obtenir le matériel qui les intéresse particulièrement.—R. C'est une question de prix et de demande de la part du client. Environ 80 p. 100 de nos copies émises depuis 1945-1946 sont encore en circulation et en usage continu. Le problème de faire face à cette demande est sérieux et je ne crois pas que l'Office puisse le résoudre lui-même entièrement; il faudra le temps et les ressources de l'Office, de même que des organismes intéressés, y compris les compagnies de production, pour fournir des copies à tous ceux qui en désirent.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

*M. Fraser:*

D. M. Irwin peut-il me renseigner au sujet des conseils du film et de l'échange des films? Les conseils les achètent-ils et, dans l'affirmative, de quelle manière? Mettent-ils leurs ressources en commun?—R. Oui, il y a ce que l'on appelle une caisse d'achat régionale. Un groupe de conseils du film d'une région déterminée se réunit, dépose un certain montant d'argent dans un fonds général et achète alors un lot de films qui sont mis en circulation dans la région selon la demande des conseils.

D. Vous croyez alors que l'Office devrait publier un catalogue de tous les films détenus dans tout le pays par ces différents conseils pour fins d'échange?—R. Non pas de tous les films qui se trouvent dans les cinémathèques. Il devrait y avoir cependant une liste indiquant les films déposés dans les principales bibliothèques, et la manière dont on peut se les procurer. Par exemple, si vous avez des films déposés dans une bibliothèque de la Colombie-Britannique, vous devriez le savoir et savoir aussi comment vous les procurer.

D. Quel est maintenant votre personnel itinérant dans tout le Canada? Pouvez-vous nous donner ce renseignement à l'égard de 1949 et 1950, de même qu'à l'égard de la présente année financière 1951-1952?—R. Voulez-vous parler des deux années?

D. 1949-1950, c'est une année spéciale; puis il y a l'année 1951-1952, dont les trois derniers mois seulement sont en 1952.—R. J'ai ici l'année 1950; est-ce que cela vous convient?

D. Cela suffit.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à étudier l'année 1950-1951, monsieur Fraser.